

Livret Référentiel - BF4



SOMMAIRE

- I - Architecture du diplôme
- II - Entrée en formation du stagiaire
- III - Formation et certification

I - Architecture du diplôme

A) Rôle et prérogatives du BF4 « Entraîneur Triathlon »

Le titulaire du BF4 « Entraîneur Triathlon » est un éducateur responsable de la formalisation, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet sportif du club, en collaboration avec les dirigeants et les autres entraîneurs

Prérogatives :

- Il encadre tout type de publics dans une perspective d'éducation sportive et de compétitions.
- Il prend en compte les spécificités du public et fixe des objectifs adaptés à leur niveau de pratique et à leurs attentes.
- Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'entraînement.
- Il conduit et accompagne un projet d'animation et/ou d'entraînement.
- Il identifie les spécificités du triathlon et est capable de les exploiter pour élaborer des contenus pédagogiques visant l'acquisition de compétences propres au compétiteur.
- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation.
- Il participe au fonctionnement et à la gestion de l'association. Il participe à la gestion et à la promotion du triathlon et des disciplines enchaînées. Il connaît l'environnement institutionnel propre à sa structure.

B) Référentiel de formation

Le référentiel de formation résume les grandes thématiques abordées lors des 2 Séquences de formation

Séquence 1:

Environnement fédéral, réglementaire, sécuritaire & Conduite de projet
Méthodologie et physiologie de l'entraînement

Séquence 2:

Les types de préparation
Les modes de locomotion
La pratique Jeunes

*Le détail du contenu de formation est disponible dans la partie III du document.

C) Référentiel de certification

Le référentiel de certification présente les objectifs à atteindre pour prétendre à l'attribution du brevet fédéral 4 « Entraîneur Triathlon ».

EC : Etre capable de...

EC 1 : participer au fonctionnement du club

EC 2 : se situer dans l'environnement institutionnel

EC 3 : préparer une séance

EC 4 : encadrer un groupe dans le cadre d'une séance

EC 5 : mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités

EC 6 : conduire une action éducative et/ou d'entraînement

EC 7 : maîtriser les techniques et outils nécessaires

EC 8 : accompagner un groupe de mineur en

, sur un stage et une compétition

D) Validité de la formation

La formation, suivie dans son intégralité, est valable pour la saison sportive durant laquelle le cursus de formation s'est terminé, plus une saison supplémentaire en cas de non-admission à l'examen lors de la session de l'année de la fin de formation.

De plus, la formation doit être suivie dans un maximum de deux saisons consécutives.

E) Equivalences - allègements :

Les athlètes inscrits sur liste ministérielle SHN (au-delà de 18ans) et les étudiants en Licence STAPS entraînement option triathlon ayant validés le cursus L1 complet sont dispensés du pré requis BF5 pour l'entrée en formation.

Aucune équivalence n'est prévue sur ce niveau de certification.

Accès à la RAE possible sur ce diplôme : Détails sur le site fédéral www.fftri.com

II - Entrée en formation du stagiaire

A) Le dossier d'inscription

- une fiche d'inscription
- son employeur actuel
- son numéro de licence et son club
- sa pratique personnelle,
- renseignements sur des diplômes dans le domaine de la sécurité, de l'animation et de l'enseignement,
- d'une lettre du Président de son club ou éventuellement du club d'accueil, précisant son accord pour la réalisation du stage pratique,
- d'une attestation signée par le tuteur,
- d'une copie du diplôme brevet fédéral 5.

B) Les prérequis à l'entrée en formation

- Etre titulaire du BF5
- Etre licencié(e) à la F.F.TRI au jour de l'inscription à la formation.
- Payé les droits de formation 700€ pour les Individuel et 1200€ pour les personnes prises en charge.

C) Les prérequis au jour de l'examen

- Etre licencié(e) à la F.F.TRI au jour de l'examen
- Avoir suivi l'intégralité de la formation BF4 « Entraîneur Fédéral »
- Avoir réalisé un stage pratique en structure de 60 heures minimum
- Etre titulaire du BNSSA (ou équivalent) et de la qualification D.S.A (ou équivalent)

III - La Formation et la Certification

A) Le contenu et mise en œuvre de la Formation

Récapitulatif des volumes horaires selon le guide de la formation fédérale :

- Présentation de la formation et de la réglementation liée à l'encadrement du triathlon 3h
- Analyse du triathlon 4h
- Bases physiologiques et méthodologiques de l'entraînement au triathlon 16h
- La Préparation Physique 4h
- Nutrition et performance sportive 4h
- Les déterminants psychologiques de la pratique sportive 4h
- Les modes de locomotion 16h
- La pratique jeune des sports enchaînés 4h
- L'Ecole Française de Triathlon 12h
- L'intégrité physique des pratiquants 4h
- Stage pratique en structure 60h

Soit un total de : 140h

La formation en cours, la formation en structure doivent être menés de front par le stagiaire tout au long de son année de formation au BF4 « Entraîneur Triathlon ». La formation en structure peut tout à fait débuter dès la validation de l'inscription à la formation et doit se poursuivre entre les sessions de formation en centre, jusqu'à l'examen.

B) Le tutorat

Son rôle

- conseiller à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit mettre en place dans le cadre de sa formation en structure,
- gérer l'alternance,

- accompagner le stagiaire dans son parcours au sein de sa structure (progrès, acquisitions).

C) Modalités de la Certification

La certification des cinq UC est réalisée par un nombre réduit d'épreuves, correspondant à des situations caractéristiques des activités du BF4 « Entraîneur Triathlon ».

Modalités d'évaluation (d'après le guide de la formation fédérale) :

- Epreuve 1 : Rapport de stage pédagogique

- Epreuve 2 : Oral :

- Préparation mise en situation pédagogique(30 min de préparation)

- Présentation Situation Pédagogique+ du rapport de stage + Entretien avec le jury (1H entretien)

- Le candidat est admis s'il obtient une note au moins égale à 10/20 sur la moyenne des 2 épreuves.

- Toute note inférieure à 06/20 sur l'une des épreuves est éliminatoire

En cas d'échec, le candidat pourra garder le bénéfice de ses notes supérieures ou égales à 10/20 pour une session ultérieure.

CALENDRIER 2018/2019

Séquence 1: Du 21 Octobre au 25 Octobre 2019 (Maison des Sports de Nantes)

Séquence 2: Du 17 Février au 21 Février 2020 (Maison des Sports de Nantes)

Examen début mai 2020 (date à définir)

A retourner par voie postale:

Ligue Triathlon des Pays de la Loire

Maison des Sports de Nantes

44,Rue Romain Rolland 44000 NANTES

Tristan Le Corvec

Conseiller Technique Ligue Pays de La Loire Triathlon

ctl.paysdelaloire@gmail.com

0606857968

